



M A I R I E D E C O U R S L A V I L L E

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 novembre 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le jeudi 26 novembre 2009, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Maire de COURS LA VILLE.

Mme Monique JACQUET a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 24 présents, 3 absents dont 1 procuration, soit 25 votants.
Il est précisé qu'un membre du Conseil étant arrivé à 20 H. 30 au lieu de 20 H., à partir du point n°5 de l'ordre du jour, le nombre de votant est modifié.

Appel des membres du Conseil Municipal : 25 présents, 2 absents dont 1 procuration, soit 26 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) FINANCES COMMUNALES – Participation de la commune aux séjours des enfants de Cours La Ville en colonie de vacances ou en centres aérés au titre de l'année 2010.

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour les enfants de Cours La Ville, une participation accordée par la commune, par jour et par enfant à :

- ▶ 2,60€ par jour et par enfant, pour les séjours en colonies de vacances limités à 21 jours dans l'année,
- ▶ 1,30€ par jour et par enfant, pour les séjours organisés par les centres aérés ou de loisirs limités à 21 jours dans l'année

DIT que cette participation concernera l'année 2010.

DIT que la participation de la commune sera versée directement à l'organisme d'accueil.

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65745 du Budget 2010.

2) FINANCES COMMUNALES – Subvention au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 23 décembre 2008

Mme DEVEAUX présente le dossier.

Mme DEGACHE demande pourquoi un prélèvement sur le compte dépenses imprévues est nécessaire.

Mme DEVEAUX précise que cette procédure est obligatoire compte tenu du fait que la somme n'est pas connue à l'avance.

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de la subvention prévue par la délibération du 23 décembre 2008 les subventions suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centres de loisirs :

- 312.00 € au centre social de Cours La Ville au titre de l'accueil loisirs et des séjours organisés par le centre durant les vacances de la Toussaint 2009.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la somme de 312.00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2009, sur lequel la dépense sera imputée.

3) CLASSE DE NEIGE 2010 – Approbation de la convention à intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère et la Commune de COURS LA VILLE.

Le conseil à l'unanimité,

APPROUVE la convention soumise à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Isère pour l'organisation d'un séjour en 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DIT que la dépense de 25 224.50 € sera inscrite au BP 2010 à l'article 6042 pour les frais de séjours et à l'article 6247 pour les frais de voyage.

4) CLASSE DE NEIGE 2010 – Participation des familles au séjour en classe de neige

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE que le mode de calcul sera : le revenu de référence du foyer fiscal 2008 divisé par 12 et majoré des prestations familiales de novembre 2009, ce total divisé par 3 fois le nombre de personnes à charge vivant au foyer.

PRECISE que le minimum de perception restera fixé à 67 euros par enfant et le maximum à 5 fois cette somme, soit 335 euros par enfant.

PRECISE que pour les personnes vivant en concubinage le revenu fiscal de référence s'entend de la somme des deux revenus fiscaux.

DIT que la participation sera demandée aux familles par Monsieur le receveur municipal, sur production d'un titre de recette établi, après production au secrétariat de la mairie, des pièces justificatives notamment l'avis d'imposition sur le revenu 2008 et le justificatif du versement des prestations familiales de novembre 2009.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 7488 du Budget primitif 2010.

5) CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour la partie « Temps Libre »

Mme DEVEAUX présente le dossier et informe les membres du Conseil Municipal que le diagnostic de la CAF est à leur disposition.

M. BARGE demande si cet avenant aura une incidence financière sur le budget de la commune.

Mme DEVEAUX précise que non, cet avenant va dans la continuité du contrat.

Le conseil à l'unanimité

APPROUVE l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse à signer avec la CAF de Villefranche sur Saône concernant la partie « Temps Libre » pour une période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, date de la fin de validité du contrat Enfance Jeunesse

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

6) CENTRE SOCIAL - Convention d'occupation et de financement des services du centre social par la Communauté de Communes du Canton de Belmont de la Loire pour l'année 2010

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2010 fixant les règles d'utilisation et de financement des services du centre social par la communauté de communes du canton de Belmont de la Loire.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 7475.

7) FINANCES COMMUNALES – Aménagement paysager du centre ville – décision modificative

M. VERCHERE présente le projet.

M. BARGE demande si la dépense de 20 000 € a déjà été réalisée.

M. VERCHERE précise que non, au préalable, la décision du Conseil Municipal est nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'ouvrir une opération intitulée « aménagement paysager du centre ville » N° 154, sur l'exercice 2009 pour un montant de 20 000 €, compte 2031/820,

DIT que la somme de 20 000 € sera transférée du compte 020 « dépenses imprévues » sur le programme « aménagement paysager du centre ville » compte 2031/820.

8) PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil à l'unanimité,

Vu l'avis favorable du C.T.P. en date du 20 octobre 2009,

DECIDE : à compter du 1^{er} janvier 2010 de :

- supprimer le poste de brigadier chef principal de la filière police municipale.
- Créer un poste d'adjoint administratif qui pourrait être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à savoir :
 - Adjoint administratif de 2^{ème} classe,
 - Adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

9) FINANCES COMMUNALES – Virements de crédits – Régularisations

Mme VERNAY présente le dossier.

M. GASCON demande des précisions sur la somme de 5 500 €.

Mme VERNAY précise que cette somme est la moins value réalisée sur le portail de la gendarmerie.

M. GASCON demande quel est le montant du terrassement COUBERTIN.

Mme VERNAY précise que le montant du terrassement COUBERTIN est estimé à 9 000 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits ci-dessous :

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

<u>O.R.</u>	
023/01 :	42 900 €
	<hr/>
	42 900 €

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>O.O.</u>	
777/042	3 400 €
722/042	+ 39 500 €
	<hr/>
	42 900 €

3) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

<u>O.O.</u>	
13911/040 :	3 400 €
2128/040/412	+ 45 000 €
21318/040/71 :	- 5 500 €
	<hr/>
	42 900 €

4) RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>O.R.</u>	
021/01	42 900 €
	<hr/>
	42 900 €

10) CONCESSION D'UNE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ- Approbation d'un avenant au contrat de concession en cours

Le Conseil à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec GrDF l'avenant n° 1 au contrat de concession pour le service public de la distribution de Gaz de Cours la Ville.

16) FINANCES PUBLIQUES – Taxe Locale d'Équipement

Le Conseil par vingt deux voix et quatre abstentions, décide :

D'INSTAURER la Taxe Locale d'Équipement quelle que soit la catégorie de biens concernés,

DE FIXER son taux à 1 %.

D'EXONERER les constructions suivantes :

- Les locaux d'habitation édifiés pour leur compte ou à titre de prestataire de services par les organismes d'HLM et par les sociétés d'économie mixte,
- Les constructions édifiées par les propriétaires d'une habitation principale reconstituant leurs biens expropriés, sous réserve que l'immeuble corresponde aux normes des logements aidés par l'Etat,
- Les bâtiments à usage agricole autres que ceux mentionnés à l'article L 112-1 du code de l'urbanisme.

COMMUNICATIONS DES ELUS

M. Le MAIRE

→ **LES VOEUX DU MAIRE** se dérouleront le 11 janvier 2010 salle municipale de Cours La Ville. L'ensemble de la population est convié à cet évènement.

→ **COMPLEXE DE TENNIS** : l'Assemblée s'est prononcée sur le projet de construction d'un complexe de tennis composé d'un court couvert et de deux courts extérieurs.

Le 28 septembre dernier, elle a approuvé l'attribution des lots 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les marchés relatifs à cette opération, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Monsieur le Maire a également été autorisé à signer, les marchés des lots déclarés infructueux n° 23 « revêtement de façade du club house » estimé à 6 268.62 € HT et n°26 « surface de jeux de courts extérieurs » estimé à 91 599.60 € HT qui ont fait l'objet d'une nouvelle procédure adaptée.

Après réception et ouverture des différents plis, négociations avec les entreprises et analyse des propositions, Mr le Maire souhaite retenir pour les lots 23 et 26 les entreprises dont les offres apparaissent les plus intéressantes, à savoir :

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT	MONTANTS € H.T ESTIMATION	ENTREPRISES	MONTANTS € H.T ENTREPRISES
21	TERRASSEMENTS - VOIRIE RESEAUX DIVERS	59 585.00 €	Sarl RTP	49 989.29
22	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	100 427.56 €	B. DURON	86 982.74
23	REVETEMENTS DE FACADE CLUB HOUSE	6 268.62 €	PRO FACADE	4 281.56
24	CHARPENTE COURT COUVERT ET CLUB HOUSE	82 400.00 €	Sarl CHAMPALLE	63 248.07
25	COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE COURT COUVERT ET CLUB HOUSE	81 843.30 €	FDM	63 860.00
26	SURFACE DE JEUX DE COURTS EXTERIEURS	91 599.60 €	EIFPAGE TP (Envirosport Sous Traitant)	89 843.92
27	SURFACE DE JEUX DE COURT COUVERT (avec option)	58 009.80 €	SA AUBONNET	56 752.30
28	MENUISERIE ALUMINIUM – SERRURERIE - VITRERIE	22 370.00 €	PONTILLE SARL	20 435.00
29	MENUISERIES INTERIEURES BOIS ET EXT PVC AVEC VR	17 440.00 €	Sarl FONTERET	14 153.71
30	ISOLATION PLATRERIE PEINTURE PLAFONDS	14 920.20 €	SA AUBONNET	12 321.18
31	PLOMBERIE – SANITAIRE (option ECS solaire)	8 900.00 €	PRADET DARPHIN	12 617.98
32	ELECTRICITE	14 800.00 €	SAS DUGELET	14 795.00
33	CHAUFFAGE – VENTILATION	8 350.00 €	Sarl JACQUET	5 759.66

A titre d'information, le coût total des travaux avait été estimé à 566 914,08 € HT et s'établira, avec cette nouvelle attribution à **495 040,40 € HT**.

M. VERCHERE précise qu'une contribution exceptionnelle, du ministère de la jeunesse et des sports, d'un montant de 70 000 € est venue s'ajouter aux subventions du Ministère de l'intérieur, 142 500 € et du Département, 82 500 €. Soit un montant de 295 000 € de subvention

→ **E.D.F. : Le Conseil Municipal est** informé de la Signature d'un Contrat avec EDF pour le regroupement des factures.

Mme DEVEAUX

→ **LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET EMPLOI** s'est réunie le 16 novembre dernier en présence de la Croix Rouge, du Secours Catholique, du Comité d'entraide et des bailleurs sociaux. Il leur été fait part, notamment, des problèmes financiers rencontrés par les familles. Les aides financières restent très ciblées et les bons alimentaires ne sont distribués qu'après étude du dossier.

→ **LE CCAS** : se réunira le 10 décembre prochain afin d'attribuer les bons de fin d'année, chaque demande sera étudiée par les membres du CCAS.

→ **EMPLOI : environ** 130 personnes de la commune sont inscrites à l'ANPE, dont beaucoup de femmes et de jeunes.

Le gouvernement lance un plan de soutien en faveur des jeunes avec un nouveau contrat aidé : « le contrat passerelle » pour les jeunes de 16 à 25 ans. Ce contrat a pour objectif de faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Aussi, la mairie envisage de recruter un tel contrat dès janvier 2010 et ce, pour une durée de 1 an (24h hebdomadaire). La personne embauchée pourra être placée par la commune auprès de différentes entreprises de Cours La Ville. Les jeunes intéressés peuvent poser leur candidature.

La commission administrative va se réunir dans quelques jours afin de choisir ce jeune et de procéder en même temps à l'embauche d'un autre contrat aidé pour remplacer celui qui se termine au 31/12/2009 à la salle des sports.

→ **La collecte de la Banque alimentaire aura lieu les 27 et 28 novembre prochains.**

→ **Une Cérémonie de remise de la médaille de la famille française** est reconduite en 2010, médaille de Bronze (4/5 enfants, Argent (6/7), Or (8 et +).

→ **LE FLORENTIN** : une nouvelle plaquette a été éditée. Mme DEVEAUX remercie l'ensemble des annonceurs qui ont financé ce projet.

→ **Un Centre de vaccination a été mis** en place avec le concours des Sapeurs-pompiers au Centre Social rue de la Loire (entrée coté bibliothèque). Mis en service le jeudi 12 novembre.

Jour d'ouverture le samedi de 09h30 – 13h00 (possibilité d'ajout d'une ou plusieurs plages de vaccination en fonction du nombre de personnes se présentant au centre).

M. LACHIZE

→ **Travaux à LA VILLE :**

Sous l'égide de la Communauté de Communes, la canalisation d'eau pluviale allée du Presbytère, derrière l'Eglise a été changée. De ce fait, un enrobé de goudron à chaud améliore l'accès au parking en gore. D'autre part, le trottoir longeant l'église a été rénové, ce qui permet aux personnes handicapées, l'accès à ce bâtiment.

Enfin, le parvis de l'église a été refait à neuf en béton désactivé ocre et rappelle la couleur de la façade et de l'ensemble. Les marches d'escalier ont été rejointoyées par le maçon de la Commune.

Au printemps, les jardinières seront remises en fleurs, deux bancs posés, permettront ainsi à la population de disposer d'un lieu paisible de repos, d'un meilleur accès pour les cérémonies et d'un cadre de vie plus agréable au centre de LA VILLE.

→ **Travaux de GAZ - Place de la Gare**

Fin septembre, au cours du changement des canalisations d'eau potable et branchements plomb, et pour la deuxième fois, la canalisation de gaz, ancienne et vétuste, enterrée à 20 cm du sol s'est fissurée.

Cette fuite a nécessité l'évacuation des riverains avant réparation. De ce fait, l'interlocuteur privilégié de Gaz Réseau Distribution de France a réagit rapidement face au risque d'explosion et a rencontré les élus locaux.

Il a été décidé de renouveler totalement le réseau gaz au droit des habitations "Place de la Gare", ainsi qu'au bas de la "Rue de la République", jusqu'à l'angle de la "Rue du Breuil" (235 mètres).

Le terrassement sera décalé de 1.5 mètres par rapport à la conduite d'eau potable. Les travaux ont débuté le 12

novembre et dureront environ 30 jours.

De ce fait, la rénovation de la Place de la Gare, des trottoirs, du stop de la Route de Lyon jusqu'à la Rue de la République et le début de la Rue de Verdun, de compétence communautaire, sont décalés.

Un rond-point matérialisé au sol sera centré afin d'améliorer la circulation et les tranchées seront rebouchées pour l'hiver.

Puis, dans un but esthétique et commercial, deux terrasses seront matérialisées devant le café-tabac et le café-restaurant, délimitées avec des potelets.

Enfin, le stationnement des véhicules sera modifié, tout ceci dans le but d'améliorer le cadre de vie du quartier.

→ **PROJET : Travaux rue de Charlieu**

Sous la compétence de la Communauté de Communes, une étude de faisabilité concernant le réaménagement de la rue de Charlieu est en cours. Ce projet commence à l'intersection de la partie basse de l'avenue de Verdun jusqu'à l'intersection des feux de la rue G. Clemenceau, soit 460 mètres de voie et trottoirs. La Rue de Charlieu est un des itinéraires d'accès au centre ville. Il s'agit d'aménager la voirie, d'augmenter la largeur des trottoirs, de créer des passages piétons et réorganiser le stationnement, tout en permettant de ralentir la vitesse de circulation des véhicules. Cette opération d'investissement nécessitera la participation financière de la commune par un « fonds de concours » à la communauté de communes.

Mme MANARY

→ **Présente les animations du TELETHON, les 4 et 5 décembre prochains : le vendredi** : 1000 kms à vélo à la salle des sports Paul Vallier, le Lions Club organise la distribution de bols de soupes, un puzzle géant, récupération des anciens téléphones portables...Le Samedi : buvette à la salle municipale, vide grenier, dictées à la bibliothèque, visite guidée de Cours La Ville, sports salle Paul Vallier...

→ Appel à candidatures pour tenir les urnes du Téléthon, Salle Municipale, sur le Marché et Salle Paul Vallier.

→ **MUSIQUE et THEATRE :**

- 28 novembre 2009, salle Michoux : 1^{ère} partie à 19h30 « Magic Yono », spectacle de magie pour enfants et 2^{ème} partie à 21h : « Calle Alegria » musique moderne espagnole – Production DJELIBA.
- samedi 12 décembre à 20h30 salle Michoux : « Faire l'amour est une maladie mentale qui gaspille du temps et de l'énergie », Théâtre Les Ateliers.

M. VERCHERE précise que la commune a la volonté d'avoir une programmation municipale et de proposer plus de culture mais aussi d'aider les jeunes troupes.

Mme DEGACHE demande si cette société de production est à but lucratif.

Mme MANARY précise que oui, c'est une troupe qui débute.

Mme DEGACHE demande si cette troupe paye la salle.

Mme MANARY précise que la troupe a réglé une location de salle.

M. CANET

→ Informe être dans l'attente des permis de construire du complexe de tennis et des vestiaires de la Croix Dumont. Les travaux devraient débuter début janvier.

→ Vide grenier au profit du TELETHON : toutes les personnes ayant des objets à donner sont les bienvenues.

M. CABOUX,

→ **AFFAIRES SCOLAIRES :**

- attributions de crédits pour le renouvellement des livrets scolaires (8.20 € par élève reconduit sur 3 ans).
- Problèmes de comportement de certains élèves de l'école Léonard de Vinci en période périscolaire (cantine). Un courrier d'avertissement sera adressé aux parents concernés avant la mise en place de sanctions plus fortes.

M. VERCHERE précise qu'une étude va avoir lieu afin d'analyser les possibilités de prise de repas sur le site de l'école pour les élèves de l'école Léonard de Vinci.

- Le jeudi 3 décembre à 18h, salle Michoux, aura lieu une réunion d'information avec les responsables du centre des classes de neige d'Autrans, les parents et les élèves concernés.

→ **AGRICULTURE** : le recensement agricole de l'ensemble du territoire aura lieu du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011. Pour notre commune l'élaboration de la liste des exploitations agricoles doit s'achever le 31 janvier 2010. Notre commission consultative sera ensuite convoquée avec les services de l'administration.

→ **TOURISME** : travaux de préparation d'un circuit pédestre GPTO (GPS pédestre) pour COURS LA VILLE en partenariat avec le Groupe Historique et Cours La Ville Initiative.

→ **FLEURISSEMENT** : concours des chapelles Fleuries – Résultat pour la Chapelle St Joseph située Boulevard Pierre de Coubertin : Fleurissement : 22/30, propreté 18/20, environnement 21/25, entretien du bâtiment 21/25 soit un total de 82/100. Le projet de réfection du bâtiment, géré par Mme MANARY, devrait nous permettre de gagner plus de points dans les années à venir.

M. LACROIX

→ **SECURITE** : des glissières de sécurité en bois vont être mises en place rue de la Villette (32 mètres), chemin des Filtres (32 mètres), et chemin de la Cime de Cours à La Ville (36 mètres).

→ **LOCAUX DE LA GENDARMERIE** : un nouveau chef de gendarmerie est installé dans ces locaux. La commune est allée évaluer la nature et le montant des travaux à réaliser.

Le portail a déjà été changé, la façade et les fenêtres sont inscrites au budget 2010. Un nouveau logement devra être refait car un gendarme supplémentaire arrive au 1^{er} janvier 2010.

Mme SADOT

→ Les **COMMERCES** organisent des animations :

- le 8 décembre : à 18h30 père Noël, spectacle, barba papa, jeux des vitrines, stands des associations...
- le 13 décembre : spectacle de rue, clown, mimes, calèche, Blanche Neige et les sept nains...
- le 20 décembre : spectacle de rue, échassiers jongleurs, calèche du Père Noël, yourte (place du centre, marché de Noël), grenier aux livres.

Mme SADOT invite la population à venir nombreuse participer à toutes ces activités.

M. GEAY

→ Président depuis juillet 2009, M. GEAY présente **la S.A.I.E.M.V.C** : LA SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE COURS qui est un bailleur à loyers modérés, au capital social de 580 096 euros. Elle emploie deux personnes salariées à temps plein.

Les principaux actionnaires de la société sont : Avec **54,60%** la Commune de COURS LA VILLE en est l'actionnaire majoritaire, avec **43,54 %** le C.I.L.A.V est le deuxième actionnaire, les parts restantes étant détenues par la Communauté de Communes d'Amplepuis Thizy et d'autres actionnaires privés.

Le conseil d'administration est composé de 12 membres dont 3 membres du CILAV, 1 membre de la Communauté de Communes, de Monsieur Le Maire de Cours la Ville et de 7 membres privés.

La S.A.I.E.M.V.C gère 136 logements dont :

- **129 logements en collectif** : immeuble Valissant, résidence Belle Vue, immeuble Gleyvod, immeuble Le Paris, immeuble Les Sapins, immeuble Le Valentin.

- **7 logements en individuel** : Soleil Levant, Pavillon Les Violettes, 1 pavillon La Livrée à THIZY

Le Taux d'occupation est de 92% à ce jour.

PROJETS : La construction de 3 pavillons à la Ville, (loyer mensuel d'environ 600€, plus les charges d'environ 30€) et la réhabilitation d'une ancienne ferme au lieu-dit « Les Charrières » pour l'année 2009/2010 (1 appartement au rez-de-chaussée superficie 94 m², 2 appartements à l'étage l'un de 62, m², l'autre de 52m²).

Nos principales motivations : s'inscrivent dans une logique de performance économique, sans pour autant donner la priorité à la rentabilité à court terme. Et sont également dictées par la volonté de faire en sorte d'offrir à nos locataires un logement de qualité, de confort, le mieux adapté à leurs souhaits dans un cadre environnemental agréable et ceci au juste prix.

→ **Le lotissement en Rossand à la Ville** : Concernant le poste VRD, la maîtrise d'oeuvre a été confiée à Monsieur Capiaux, géomètre expert.

La S.A.I.E.M.V.C a choisi de ne pas faire appel à un crédit bancaire.

M. VERCHERE félicite M. GEAY pour son travail ainsi que pour celui de sa collaboratrice.

QUESTIONS DIVERSES

→ M. GASCON souhaite revenir sur le dossier du P.A.E. aux Charrières. Il évoque un solde de travaux à réaliser de la part de la commune. De plus, il fait remarquer qu'il a été surpris de voir les arguments de M. le Maire évoluer dans la presse par rapport au précédent Conseil Municipal.

M. VERCHERE rappelle que c'est sur les conseils de la Sous-préfecture qu'il a décidé de prendre la délibération du 28 septembre dernier visant à clore ce P.A.E.

M. GASCON remarque que M. VERCHERE intègre les frais financiers dans son analyse et demande la production des pièces indiquant qu'ils avaient été pris en compte dans le calcul de la participation aux frais d'équipements à la charge des acquéreurs, dès l'origine.

M. VERCHERE présente la délibération du 19 mai 1989 établissant le PAE et prévoyant son achèvement au plus tard le 1^{er} juin 2001. Il précise que depuis 2003, 4 secrétaires généraux se sont succédé à la mairie, et que le dossier complet relatif au P.A.E. n'a pas été retrouvé.

M. VERCHERE précise qu'effectivement depuis 2001, le PAE n'aurait pas du être exigé. Cependant, la demande sur les Charrières était très forte et M. VERCHERE estime que personne n'a été spolié, il y a eu des erreurs sans aucune volonté de voler les gens.

M. GASCON insiste sur le fait que des personnes ont payé pour des travaux d'aménagement en partie réalisés.

M. VERCHERE ne souhaite pas s'appesantir dans une bataille de chiffres. Pour une majorité des personnes des Charrières, il y a prescription quinquennale.

M. GASCON souhaite connaître le nombre de lots vendus depuis le 1^{er} juin 2001.

M. VERCHERE précise que depuis 2001, 10 lots ont été vendus. Seuls ces dix là pourraient demander le remboursement en allant devant le tribunal administratif.

M. VERCHERE remarque que sur la solution ils ne peuvent qu'être d'accord, il faut clôturer le PAE. Si un désaccord persiste sur les chiffres il n'y a que le tribunal administratif qui peut trancher notre désaccord. Cependant, en cas de défaite de la commune dans une telle procédure judiciaire, la charge financière de celle-ci ne pourrait qu'être répercutée sur les contribuables.

M. GASCON rappelle qu'il ne s'agit pas de sommes perçues sur les contribuables, mais sur les seuls acheteurs d'un bien aux Charrières et demande si, en interrompant le P.A.E., on ne risque pas de favoriser les futurs acquéreurs qui vont bénéficier des équipements financés par les autres acquéreurs.

M. VERCHERE précise que les travaux seront achevés en partie avec la nomination des rues, par contre le chemin rural 23 n'apparaît pas comme une priorité, ni une nécessité pour la commune. L'année prochaine, c'est la rue de Charlieu qui sera privilégiée.

La séance est levée à 22h20



Le Député - Maire
Patrice VERCHERE